

Participation et intéressement :

Réponses aux Questions Posées

Courbevoie, 4 juin 2016

Vous avez reçu différents courriels concernant la Participation et éventuellement l'intéressement qui vous demandent d'exprimer votre choix avant le : vendredi 17 juin 2016. Afin de vous aider, la **CFDT** vous propose un « questions/réponses ».

INFO RAPIDE

Où trouver des informations sur l'Épargne Salariale ?

Il existe sur l'intranet du groupe Thales un espace dédié :

http://intranet.corp.thales/actionnariat_epargne/pub/

Sur cet espace, on retrouve : Le PERCO ; Actionnariat Salarié ; Les acteurs ; Tableau des opérations ; Tableau des frais ; Documents fonds ; Lexique.

La page d'accueil rappelle les **actualités** 2016 (*plafond d'abondement PERCO ; bulletins de versement PEG et PERCO*) ainsi que le dispositif général et les **chiffres clés** (au 31/12/2015 : PEG = 531MEUR dont 217MEUR Actionnariat Salarié ; PERCO = 263MEUR).

Paiement ?

Pour obtenir le paiement direct de la participation (paie de juin) : vous devez en faire la demande. Dans ce cas, la somme perçue rentre dans votre revenu imposable.

Placement ?

Si vous choisissez le placement (*intéressement et/ou participation*) : le montant brut sera prélevé de 8% (CSG=7,5% + CRDS=0,5%). Le montant net (92% du brut) sera versé sur l'un des deux dispositifs: PERCO ou PEG.

En absence de réponse avant le vendredi 17 juin 2016 ?

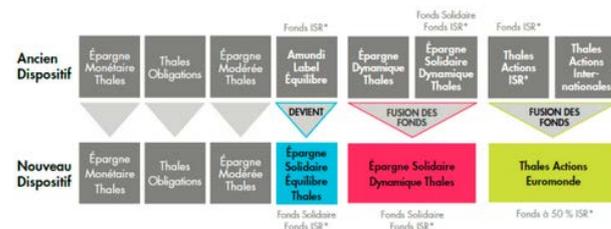
En application de la loi du 6 août 2015 :

- L'intéressement sera versé à 100% sur le FCPE Epargne Monétaire Thales du PEG.
- En cas de versement de l'intéressement sur le PEG dû à une non-réponse du salarié, une rétractation est possible pendant 3 mois !
- La participation sera allouée à 50% sur le FCPE Epargne Monétaire Thales du PEG et à 50% sur la Formule Pilotée « Monétaire/Obligations/Actions EuroMonde » du PERCO.

PEG ?

Le Plan d'Épargne Groupe est un dispositif d'épargne volontaire à moyen terme (*blocage 5 ans ; avec neuf cas de déblocage anticipé = mariage/divorce ; naissance/adoption d'un troisième enfant ou suivant, décès ; invalidité ; création d'entreprise, acquisition de résidence principale, surendettement...*).

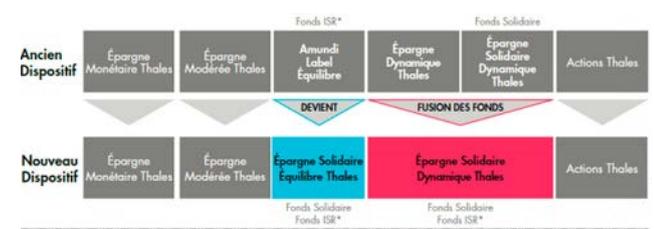
Les versements sur le PEG ne donnent pas droit à abondement et se font sur un fond pur monétaire, des fonds diversifiés et un fond Actions Thales :



PERCO ?

Le Plan d'Épargne Retraite Collectif est un dispositif d'épargne volontaire à long terme (jusqu'à la retraite) pour faciliter la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou de rente.

Le versement sur le PERCO donne lieu à un abondement de l'entreprise selon l'ancienneté



N°4



Abondement de l'entreprise selon l'ancienneté ?



GRUPE THALES
www.cfdt-thales.com

Ancienneté	Taux	Plafond brut annuel d'abondement (€)	Versement brut pour abondement maximal (€)
3 mois à 5 ans	50%	273	546
5 à 10 ans	50%	328	656
10 à 15 ans	50%	492	984
15 à 20 ans	50%	601	1 202
20 à 25 ans	50%	710	1 420
25 à 30 ans	50%	820	1 640
30 à 35 ans	50%	929	1 858
35 à 40 ans	100%	1 202	1 202
Plus de 40 ans	150%	1 638	1 092
2 ans avant la retraite	150%	2 567	1 712

Un dispositif spécifique d'abondement (150%) s'applique aux salariés ayant annoncé leur départ à la retraite, cela dans les deux dernières années calendaires précédant ce départ.

Le versement de l'allocation de la médaille du travail sur le PERCO est également abondable à 50%. Cet abondement n'est pas pris en compte dans le calcul des plafonds indiqués ci-dessus.

Le versement sur le PERCO se fait selon deux formules (libre ou pilotée). La formule libre laisse au salarié le choix de la répartition sur trois fonds purs (monétaire, obligataire, actions) et sur trois fonds diversifiés (modérée, solidaire équilibre, solidaire dynamique). La formule pilotée est définie mécaniquement en fonction de l'échéance (retraite par défaut fixée à 65 ans)

Les sommes versées sur le PERCO sont bloquées jusqu'au départ en retraite sauf cas de sorties anticipées : acquisition/construction ; décès ; invalidité ; expiration des droits à assurance chômage ; situation de surendettement.

Arbitrages ?

Les choix réalisés ne sont pas définitifs car sont possibles : les arbitrages entre fonds du PEG ; les arbitrages entre fonds du PERCO ; un transfert du PEG vers le PERCO.

Frais ?

Les frais de gestion (quelques dixièmes de %) sont pris en charge par l'entreprise sur le PEG alors que les frais de gestion sur le PERCO sont pris en charge par les salariés. Le tableau des frais est disponible sur l'intranet.

Documents des fonds ?

Les documents des fonds sont disponibles sur Intranet :

Règlement ; Notice AMF ; Rapport Annuel ; Fiche ; Valeur des parts ; Membres des conseils de surveillance.

Performances ?

G	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Epargne Monétaire Thales	0,13	0,22	0,19	0,46	1,12	0,55	1,00	4,56	4,10	2,49	2,24					
Epargne Modérée Thales	3,48	5,81	8,89	9,09	-4,11	2,76	11,90	-9,93	4,32	5,38	9,90	6,41	7,71	-6,66	-2,13	4,68
Amundi Label Equilibre	4,71	7,64	13,74	12,98	-6,49	2,48	17,60	-23,34	5,42	9,23	14,55	7,64				
Epargne Dynamique Thales	6,90	4,92	16,61	11,47	-8,09	-0,55	24,45	-28,27	4,10	11,24	17,41	8,18	15,03	-22,80	-4,31	6,42
Epargne Solidaire Dynamique Thales	12,31	3,20	19,31	12,00	-9,33	0,41	22,73	-33,17	0,08							
Actions Thales	53,95	-3,77	77,11	11,17	-10,93	-25,47	19,23	-26,18	7,44	-3,16	7,02					
PERCO	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008								
Epargne Monétaire Thales	0,10	0,08	0,03	0,31	0,95	0,40	0,83	4,43								
Thales Obligations	1,11	11,63	2,65	13,16	1,03	2,01	10,20	1,30								
Epargne Modérée Thales	3,31	5,67	8,76	9,06	-4,24	2,63	11,75	-10,04								
Amundi Label Equilibre	4,71	7,64	13,74	12,98	-6,49	2,48	17,60	-23,34								
Epargne Dynamique Thales	6,67	4,55	16,15	11,05	-8,47	-0,98	23,64	-28,74								
Epargne Solidaire Dynamique Thales	12,31	2,69	18,66	11,39	-9,86	-0,13	21,86	-33,63								
Thales Actions ISR	12,97	3,56	23,30	12,61	-16,32	-5,30	25,03	-36,75								
Thales Actions Internationales	9,78	8,75	21,07	17,27	-11,27	9,73	32,43	-42,53								

Nota :
Les résultats passés ne préfigurent pas les résultats futurs

Tendances 2016 :
Monétaire : quasi nulle voire négative (net de frais)
Obligataire : en décroissance voir négative ; agilité
Actions : niveau haut ; forte agilité

INFO RAPIDE

N°4



S'engager pour chacun, Agir pour Tous
Consultez notre site <http://www.cfdt-thales.com>